REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU GERS

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 16 MARS 1986

Liste GERS DEMAIN



André CELLARD

Chevalier de la Légion d'Honneur
Maire de Saint-Clar - Ancien ministre
Ancien chargé de mission auprès du Président de la République
Dernier député élu de la circonscription de Condom
Avocat - Administrateur de sociétés



Pierre SÉRÉE de ROCH

Docteur en médecine
Maire adjoint de Montesquiou
M.R.G.



André DABADIE

Agriculteur - Syndicaliste agricole
Administrateur de la Mutualité Agricole du Gers



Yves CHABROT

Retraité de l'Enseignement
Ancien de la Résistance
Président départemental du M.R.G.
Chargé de mission au Service Civil d'Aide aux personnes âgées

Vous allez voter le 16 mars pour élire deux députés qui seront les députés de tout le département du Gers.

Il n'y a qu'un seul tour.

Si vous rayez un nom ou si vous le changez votre vote sera nul et ne comptera pas.

- **Votez utile... Votez pour**

ANDRÉ CELLARD et sa liste « GERS DEMAIN »

André CELLARD, vous le connaissez. Il a été élu **député** de la deuxième circonscription du GERS en mars 1978. Il a été réélu en juin 1981 au premier tour.

André CELLARD est entré au gouvernement en mai 1981 comme **secrétaire d'Etat** à l'Agriculture.

En avril 1983, il est devenu **chargé de mission** auprès du Président de la République.

En mars 1984 il a été nommé président d'une grande société d'aménagement et de production d'électricité, la COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE.

Maire de St-Clar depuis mars 1977, **André CELLARD** est un homme que vous avez vu à l'œuvre à l'Assemblée Nationale et au Gouvernement. Il y a tenu ses engagements.

André CELLARD et sa liste, c'est « **GERS DEMAIN** », l'agriculture défendue, les artisans et commerçants défendus, l'expansion du département développant l'emploi. Dans le sud du département il sera aussi présent, aussi efficace, aussi dynamique qu'il l'a été dans le nord.

André CELLARD a montré qu'il savait défendre nos intérêts sur le plan européen : c'est lui qui a fait accepter par la Commission de Bruxelles un règlement pour les vins de table français.

Aucun autre candidat, sur aucune autre liste ne peut présenter les résultats de l'ancien ministre **Cellard.** Il s'est entouré dans sa liste **« GERS DEMAIN »** d'hommes venant de tout le département, ayant fait leurs preuves dans la gestion locale ou dans les responsabilités professionnelles. Des pressions de toutes sortes ont été exercées contre les membres de cette liste.

- Défendez la démocratie en votant **GERS DEMAIN.**
- Réélisez **André CELLARD** député du Gers, et avec lui des hommes compétents, proches de vous.

Dans l'enveloppe **bleue**

Votez **GERS DEMAIN**

Votez :

André CELLARD
Pierre SÉRÉE de ROCH
André DABADIE
Yves CHABROT

Imp. C. PROUST - Condom